



ARRETE MUNICIPAL n° 2015/03 du 03 août 2015

***Occupation du domaine public pour
l'organisation de la fête du village, du 8 au 11
août 2015***

Arrêté

Le Maire de la commune de Cozzano,

Vu la loi N°82.73 de 82, portant droits et libertés de la commune,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 2212-1 à L 2212-14 et L 2213-24,

Vu l'arrêté préfectoral n°97-1820 du 30/12/1997 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu la demande formulée le 28/06/2015 par le Comité des Fêtes de Cozzano, dans le cadre de l'organisation de la fête du village, d'occuper le domaine public pour l'organisation des festivités du 8 au 11 août 2015.

Arrête

Art 1 – Le Comité des Fêtes de Cozzano est autorisé à occuper le domaine public lors de l'organisation de la fête du village du 8 août au 11 août 2015, afin d'organiser les festivités.

Art 2 – Le Comité des Fêtes de Cozzano, devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la sécurité publique.

Art 3 – Le Maire de la commune de Cozzano et le Commandant de Brigade de la gendarmerie de ZICAVO sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie le 3 août 2015

Le Maire,
JJ CICCOLINI